



Les « enfants de la Creuse » : les enfants enlevés par la République française



À lire également

Colonialisme interne et enfance bafouée : la déportation silencieuse des enfants de La Réunion.
par Riccardo Bottazzo
13 avril 2026

En France, on les appelle les « enfants de la Creuse » – les enfants de la Creuse, une région rurale au cœur de la France – et c'est l'une de ces histoires dont on a du mal à parler, voire à écrire. C'est difficile parce qu'il semble impossible qu'une telle infamie ait pu se produire dans un pays aussi géographiquement proche du nôtre que la France, sous un gouvernement qui avait toutes les caractéristiques pour se définir comme « démocratique » et, qui plus est, à une époque aussi récente, des années 60 aux années 80. On en vient à se demander, tout comme lorsqu'on visite un camp d'extermination nazi, comment tout cela a pu se produire. Et pourtant, cela s'est produit. Et, tout comme pour les camps d'extermination nazis, dans l'indifférence totale de l'opinion publique. Mais au lieu d'« indifférence », on ferait mieux d'écrire « complicité ignoble ».

Aujourd'hui encore, personne ne sait combien étaient les « enfants de la Creuse ». Personne ne les a jamais comptés car, tout simplement, ils ne comptaient pour rien. Selon les chercheurs qui peinent encore aujourd'hui à briser le mur du silence qui entoure cette affaire, ils seraient environ deux mille. C'étaient des filles et des garçons nés sur l'île de La Réunion, une possession française perdue dans l'océan Indien, où l'exploitation intensive des ressources par les envahisseurs européens n'a apporté aux habitants que la faim et la misère.

Après la Seconde Guerre mondiale, des décennies de monoculture imposée de vanille et de canne à sucre, destinées à la production de rhum, avaient appauvri et érodé les terres agricoles de l'île. La pauvreté était généralisée et structurelle ; pourtant, La Réunion semblait disposer d'une « richesse » à exploiter : les enfants. L'idée de les utiliser pour repeupler les zones rurales françaises touchées par un fort déclin démographique, comme le département de la Creuse, vint au ministre gaulliste Michel Debré. L'opération, comme c'est souvent le cas dans de telles situations, fut justifiée comme une « mission humanitaire » : arracher de pauvres enfants à la faim et à la misère pour leur offrir un avenir radieux en France. En réalité, les mineurs ont été soustraits à leurs familles grâce à un consentement manipulé, voire obtenu par la force, puis transférés dans des conditions traumatisantes vers un environnement qui leur était totalement étranger, comme la campagne française, où ils ont été contraints de travailler comme main-d'œuvre agricole ou domestique.



Livrés à eux-mêmes, sans aucun contrôle de la part des autorités, ces enfants ont subi des abus, de l'exploitation, des violences et un isolement culturel. Les conséquences – physiques, psychologiques et sociales – ont été dévastatrices. De petits esclaves contraints de vivre dans des conditions de vulnérabilité totale, sans même avoir la possibilité de prendre contact avec leur famille d'origine. Certains sont morts des suites des abus et des mauvais traitements subis, d'autres ont préféré mettre fin à leurs jours.

Ce n'est qu'à partir des années 1990, grâce aux témoignages des victimes survivantes recueillis par certains journalistes, que l'affaire des « enfants de la Creuse » a pu être mise en lumière, sans pour autant faire grand écho dans la conscience française.

En 2014, l'Assemblée nationale française a officiellement reconnu une « responsabilité morale » de l'État, mais sans aucune conséquence judiciaire concrète, les crimes étant prescrits et toutes les procédures judiciaires ayant été classées sans suite. Pourtant, les « enfants de la Creuse » ont représenté bien plus qu'une simple « page noire » de l'histoire de la France.

« Ces enfants ont été les victimes d'une politique colonialiste systématique de déportation et d'exploitation des mineurs », explique Maria Stefania Cataleta, professeure de droit pénal international et avocate accréditée auprès de la Cour pénale internationale. « Les mineurs ont été pris pour cible en tant que membres d'une population civile vulnérable, victime de discrimination tant en raison de son origine raciale que de sa condition sociale de pauvreté. Ces actes à leur encontre ont été perpétrés à grande échelle, dans le cadre d'un plan concerté et bien structuré, connu de ses auteurs et mis en œuvre en toute connaissance de cause. En somme, l'affaire des enfants de La Réunion peut être considérée, selon tous les critères, comme un véritable crime contre l'humanité commis en temps de paix ».

Mais s'il n'y a plus lieu aujourd'hui de chercher à obtenir une condamnation pénale, la lutte pour rendre justice aux « enfants de la Creuse » se joue désormais sur un autre terrain.

Non plus celui des salles d'audience, mais celui de la mémoire, de la politique et de la conscience collective. « Il faut une “politique de la mémoire” capable de faire face au passé : un parcours fait de recueil de témoignages, de recherches historiques, d'initiatives culturelles visant à redonner leur dignité aux victimes et à obtenir au moins une reconnaissance morale et politique. Une résolution parlementaire, comme celle adoptée en France en 2014, ne suffit pas – explique Maria Stefania Cataleta. Le véritable enjeu est de construire une prise de conscience publique capable de transformer une page effacée en une responsabilité partagée ».

Un parcours indispensable non seulement pour les enfants de la Creuse, mais aussi pour les autres « enfants », victimes d'un capitalisme colonialiste qui est loin d'avoir disparu et qui, encore aujourd'hui, continue de traiter l'enfance comme une marchandise à gérer plutôt que comme un droit à protéger. Oublier l'histoire, c'est, tôt ou tard, risquer de la revivre.